

## CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement précise les orientations du concept en déterminant les sites de développement et les règles qui s'appliqueront aux secteurs, aux pôles et aux axes retenus.

### 5.1 Hébergement commercial et communautaire

L'hébergement commercial et communautaire est privilégié dans les pôles et les secteurs dotés d'orientations spécifiques de développement récrétouristique. Le scénario détermine les sites où le développement de ce type d'hébergement sera prioritaire et le plan d'action précise les moyens d'action retenus à cette fin, dont des activités de promotion.

Les sites retenus sont les suivants :

- ✓ Pôle du lac Matapédia (selon le plan directeur du parc régional).
- ✓ Pôle de Témiscouata (selon la planification envisagée par la MRC).

### 5.2 Villégiature privée

Le tableau 12 présente, pour chaque MRC, les sites retenus pour la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée regroupée. Les lacs à touladi qui font l'objet de modalités particulières y sont spécifiés. Sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion a été déléguée aux MRC, celles-ci choisiront les sites à développer en respectant les orientations du PRDTP. Pour faciliter ce choix, et à la demande des MRC, les sites conformes aux orientations sont indiqués dans la dernière colonne du tableau.

Le tableau signale également les périodes d'intervention prévues, soit dans les cinq premières années de mise en œuvre du PRDTP ou dans les cinq années qui suivront, sauf pour les sites localisés sur le territoire délégué pour lesquels chaque MRC programmera ses interventions.

La carte 5 présente la localisation des sites de développement sur le territoire.

Partie 2  
Section 1 - Récréotourisme

TABLEAU 12  
SITES RETENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE REGROUPEE<sup>37</sup>

MRC	0-5 ans	5-10 ans	TPI déléguées
La Matapédia	Matapédia*		Gauthier
	Du Huard		Gauthier 1 <sup>er</sup> (Saint-Pierre)
	Zec Casault (non riverain aux lacs)		
Matane	Aucun site pour la villégiature privée regroupée sur le territoire public non délégué		Malfait Petchedetz
La Mitis	Des Eaux Mortes Grand-Lac-Neigette		Secteur du parc du mont Comi
Rimouski-Neigette	Prime	Du Dépôt	Ferré
	Huron		Petit lac Ferré
	Taché		Noir
			Rimouski
			Petit lac Macpès
Les Basques	Aucun site pour la villégiature privée		
Rivière-du-Loup	Saint-François	Les Sept Lacs (N° 7)	Pouliac
	Du Dentiste (des Roches Sud)	Moreau	Saint-Hubert
Témiscouata	Témiscouata*	Beau*	Dole
	Sload		Long*
	Des Huards		Jerry* (Méruimticook)
	Grand lac Squatec*		Grand lac Squatec <sup>38</sup>
	Ango*		Baker
		Biencourt	
Kamouraska	De l'Est*		

\* Lac à touladi où s'appliquent des modalités particulières de développement.

<sup>37</sup> Tous les sites retenus correspondent à des lacs, sauf le site identifié dans la zec Casault. Les développements projetés à cet endroit pourraient cependant être riverains à des cours d'eau. Les études sur le terrain permettront de préciser leur emplacement.

<sup>38</sup> Le Grand lac Squatec est localisé en majeure partie sur le territoire public délégué de la MRC de Témiscouata.

Annexe 5 : Caractéristiques des sites potentiels de développement de la villégiature privée regroupée (suite)

MRC Matane								
Sites (lacs) potentiels de développement	Superficie (hectares)	Occupation présente (territoire public)	Site retenu au PRDV	Localisation en TPI délégué	Encadrement visuel	Faible % de territoire public	Remarques	PRDTP Choix possibles
Malfait	36	13	X	X			Mise en disponibilité : aucune location	
Petchedetz	60	1	X	X			Sans potentiel (aucune zone aménageable)	
Towago	73	3	X	en partie			Potentiel pour l'hébergement commercial et communautaire sur la partie non déléguée	
Du Portage	148	0					Localisé sur le domaine privé	